



Paris, le 16/04/2021

DISPOSITIFS JSI ET VVSI – TRIMESTRE 4

Dans le cadre de la reprise des dispositifs Jeunesse et solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances et solidarité internationale (VVSI) et dans le contexte sanitaire actuel, le MEAE souhaite donner la possibilité aux associations de se préparer à construire de nouveaux projets JSI ou VVSI, dont les dossiers pourront être déposés auprès du FONJEP, **pour des départs au dernier trimestre 2021 (projets dits du « trimestre 4 » - T4).**

Au vu de différents paramètres (évolution toujours incertaine de la pandémie, mesures mondiales prises en termes de vaccination, etc.), le MEAE et le FONJEP ont décidé, à la différence du T3, de ne pas restreindre les projets du T4 à une liste de pays ouverts : ainsi, l'ensemble des pays éligibles aux projets de JSI-VVSI sont *a priori* ouverts pour le T4.

En revanche, une liste de pays conseillés et une liste de pays déconseillés ont été établies par le MEAE en fonction des données actuellement disponibles, prenant en compte plusieurs éléments (situation sanitaire, conditions d'entrée dans le pays, etc.) et leurs perspectives d'évolution.

- **1/ Liste des pays conseillés** : Cette liste est établie à titre indicatif. Il s'agit des pays pour lesquels le MEAE n'a pas d'objection *a priori* pour l'accueil de projets de JSI-VVSI au T4. Toutefois, la situation sanitaire demeurant imprévisible et pouvant se dégrader avant le départ, une fermeture de certains pays (même de cette liste) pourra être envisagée à tout moment, entraînant alors la suspension des départs. Dans ce cas, **en cas d'annulation du projet et sous certaines conditions, les frais exceptionnels engagés par l'association pourront être pris en charge par le Fonjep** (cf. document du FONJEP précisant cette prise en charge).
- **2/ Liste des pays déconseillés** : ces pays sont aujourd'hui fermés aux volontaires et les perspectives d'évolution de la situation sanitaire à l'heure actuelle ne permettent pas *a priori* d'envisager un accueil de jeunes au T4. Les pays figurant déjà dans cette liste ne sont pas susceptibles d'en sortir. Ainsi si une association dépose un projet dans un de ces pays, **aucun frais exceptionnel ne sera pris en charge par le FONJEP. En cas d'annulation du projet, un remboursement intégral de la subvention sera demandé. Aucun report du projet ne sera accordé.**

Ces deux listes sont en annexe. Les pays déjà situés sur ces deux listes ne sont pas susceptibles d'en sortir.

Pour les projets se déroulant dans des pays ne figurant ni sur la liste des pays conseillés ni sur celle des pays déconseillés, aucun frais exceptionnel ne sera pris en charge par le FONJEP, la subvention devra être intégralement remboursée en cas d'annulation, et aucun report du projet ne sera accordé. En revanche, ces pays sont susceptibles de figurer sur la liste des pays *conseillés* d'ici la date de clôture des dépôts, *sans aucune garantie toutefois*. Dans ce cas, la liste sera mise à jour sur le site du Fonjep.

Le MEAE et le FONJEP attirent l'attention des associations porteuses des projets sur les points suivants :

- La plus grande prudence reste de mise au regard de l'incertitude des évolutions possibles.
- Les associations porteuses des projets devront s'assurer en amont du départ que le séjour pourra se réaliser dans de bonnes conditions sanitaires et sécuritaires. Elles devront notamment

porter une attention particulière aux mesures de quarantaine en vigueur dans le pays et aux exigences en termes de vaccination, ces derniers éléments pouvant évoluer rapidement.

- Le départ des groupes de jeunes dans le cadre des dispositifs JSI et VVSI ne sera enfin possible que si ces derniers disposent *d'une assurance médicale couvrant le risque Covid*, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays ; et *d'un certificat médical* assurant que le jeune ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

Pour toute question, contacter l'équipe du FONJEP : solidariteinternationale@fonjep.org

ANNEXE. Liste des pays conseillés et des pays déconseillés

Liste au 16/04/2021

Pays conseillés	Pays déconseillés
Bénin Bolivie Cameroun Congo Costa Rica Equateur Ghana Guatemala Madagascar Maroc Sénégal Philippines Rwanda Togo Tunisie	Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Cap Vert, Colombie, Djibouti, France (<i>réciprocité</i>), Géorgie, Honduras, Indonésie, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kosovo, Liban, Libye, Maldives, Moldavie, Monténégro, Paraguay, Pérou, Serbie, Turquie, Ukraine, Vanuatu.